

TERRITOIRES du social

ACTES

UNCCAS

DÉCEMBRE 2020 • N° 513 • 9 €

16

INTERVIEW

**“ La vie culturelle se développe
au croisement de tous nos
savoirs ”**

PATRICE MEYER BISCH

PHILOSOPHE, DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG (SUISSE)

ON EN PENSE QUOI

8

LA CULTURE EN TEMPS DE
CONFINEMENT, BIEN ESSENTIEL ?

FOCUS

13

PASS CULTURE, VERS
LA GÉNÉRALISATION

DOSSIER NATIONAL

22

L'ACCÈS AUX LOISIRS, À LA
CULTURE, AUX VACANCES :
UNE URGENCE SOCIALE ?

Le Mensuel des Maisons de Retraite



Comprendre **les politiques publiques...**
et se forger **un avis éclairé,**



Être secoué par **nos analyses sans concession...**
et être amusé par leur **ton polémique,**



Être abonné **au même journal que**
les responsables administratifs et politiques...
et se sentir **aussi bien informés qu'eux.**

Comprendre pour mieux gérer

voilà la promesse du *Mensuel des Maisons de Retraite*, premier journal du secteur.



Profitez de nos offres Duo
et offrez à **votre médecin co et votre Idec,**
le seul magazine qui leur est destiné,
Le journal du Médecin Coordonnateur



Rejoignez-nous
en vous abonnant sur
www.ehpapresse.fr



POUR TOUT ABONNEMENT
L'APPLI EHPAPRESSE OFFERTE !
Découvrez toutes nos offres sur www.ehpapresse.fr



EHPA
CONSEIL PRESSE FORMATION

DOSSIER DU MOIS

L'accès aux loisirs, à la culture, aux vacances : une urgence sociale ?



22



L'ACTION SOCIALE AU NATIONAL

8

ON EN PENSE QUOI
La culture en temps de confinement, bien essentiel ?

11

LA FABRIQUE DES CCAS/CIAS®
« Favoriser l'acculturation par l'innovation »

16

ENTRETIEN

Patrice Meyer Bisch, Philosophe, docteur de l'Université de Fribourg (Suisse), habilité en éthique politique de l'Université de Strasbourg

13

FOCUS

Pass Culture, vers la généralisation

13

ENTRETIEN

Réhabiliter le partir ensemble

22

DOSSIER DU MOIS

L'accès aux loisirs, à la culture, aux vacances : une urgence sociale ?



8

L'ACTION SOCIALE AU LOCAL

24

UD 44

L'accès à la culture pour les CCAS du département

22

PAS-DE-CALAIS

A Sallaumines, le théâtre pour sortir de l'isolement

23

MONTPELLIER

Montpellier : un CCAS embarqué dans l'aventure Démos

26

GUILERS

S'appuyer sur Vacances & Familles pour faciliter les départs

27

ENTRETIEN

Concilier inclusion et formation

28

NOUVELLE-CALÉDONIE

Handicapable rassemble public valide et non-valide

30

SEINE-SAINT-DENIS

Pierrefitte-sur-Seine défend le droit aux vacances des seniors

31

JURIDIQUE

Accès à la culture, aux loisirs, aux vacances : intervenir par le biais des politiques d'aides sociales facultatives

METIERS
TERRITORIAL

zepros.fr

zePROS



**ZEPROS
TERRITORIAL**

Le média
qui valorise
les initiatives
à impact positif
des collectivités.

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT ET SANS ENGAGEMENT

Au journal numérique

6 numéros par an et accès à la newsletter hebdomadaire.

Au journal papier

Offrez un nouveau service utile et gratuit à vos équipes !

Pour plus d'informations, contactez-nous !

DIFFUSION

contact-collectivites@zepros.fr

PUBLICITE ET PARTENARIATS

Claire Dufour,

c.dufour@zepros.fr - 06 58 36 63 29

RÉDACTION

Philippe Pottée-Sperry

p.pottiee-sperry@zepros.fr

pour vous
abonner
scannez ici



zePROS
DÉCLARÉ D'UTILITÉ PROFESSIONNELLE

MON BEAU SAPIN



A lors que la deuxième vague de l'épidémie a une nouvelle fois confronté le pays au confinement, l'examen de l'état psychologique de la population fait un retour en force. Car le moral des Français est en baisse et chacun exprime le besoin, dans ce moment particulier, de se changer les idées. Les vacances et la culture participent de cette nécessité.

Si chacun peut comprendre les contingences nécessaires pour lutter contre la pandémie, le débat est vif pour déterminer si la culture est un besoin essentiel ou pas.

Le numéro de ce mois-ci fait le pari qu'elle l'est, tout autant que les vacances ou les loisirs.

Depuis de nombreuses années, les CCAS et les CIAS mettent en œuvre des actions qui permettent aux personnes suivies de bénéficier de ces droits. Au-delà de l'accès, tous soulignent leur utilité comme outil de travail social. L'exemple du théâtre de Sallaumines, primé lors du congrès d'Amiens, en est la parfaite illustration.

Alors oui la culture, les vacances, sont des éléments indispensables à l'inclusion des populations. Et si nous parvenons en France à publier des décrets interministériels pour requalifier les ventes de sapins en produits essentiels, il ne devrait pas être trop complexe de mettre le paquet (cadeau), une fois le confinement terminé, pour que la culture et les vacances puissent redevenir les outils privilégiés de l'inclusion sociale qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être.

Benoît Calmels, délégué général

**ACTES • TERRITOIRES DU SOCIAL
DÉCEMBRE 2020
UNCCAS, 11 RUE LOUISE THULIEZ, 75019 PARIS.**

92^e ANNÉE • N° 513 • 2020 • DÉCLARATION À LA PRÉFECTURE DU NORD LE 26/11/1926 (N° 1939)
COMMISSION PARITAIRE DES PAPIERS DE PRESSE
N° 0419G79123 • NUMÉRO D'IDENTIFICATION AUX CONTRIBUTIONS INDIRECTES LILLE: 44.559.599.006
N° SIRET: 783 852 791 00079 • N° ISSN: 1294-4661
TIRAGE: 7 000 EXEMPLAIRES
© TOUTS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS.
10 NUMÉROS PAR AN.
DÉPÔT LÉGAL À PARUTION.

★ DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
HÉLÈNE-SOPHIE MESNAGE
✉ HSMESNAGE@UNCCAS.ORG

★ RÉDACTRICE EN CHEF
HÉLÈNE DELMOTTE • ✉ JOURNALISTES@UNCCAS.ORG

★ CONTRIBUTEURS
FLORENCE ANGIER, ELODIE BACOU, LAURE BERTHON
FRÉDÉRIC BODO, OLIVIER COMONT, STÉPHANIE COURTOIS,
VALÉRIE GUILLAUMIN-PAUTRE, SOPHIE LE GALL, HÉLÈNE-SOPHIE
MESNAGE, MARIE-HERMANCE MONTABORD, ALEXANDRA
NAZARET, BORIS RYCZEK, KRISTINE STEMPIEN.

★ DIRECTRICE DE LA COMMUNICATION
CHRISTÈLE CALMIER • ✉ CCALMIER@UNCCAS.ORG

★ ABONNEMENT
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL (10 NUMÉROS, PRIX
FRAIS DE PORT INCLUS - Y COMPRIS DOM-TOM):
☞ ADHÉRENTS PREMIER ABONNEMENT:
- 73 € (VILLE DE PLUS DE 3150 HABITANTS);
- 32 € (VILLE DE MOINS DE 3150 HABITANTS).
☞ NON ADHÉRENTS: 85 €. ☞ PRIX À L'UNITÉ: 9 €.
✉ ACTES@UNCCAS.ORG

★ PUBLICITÉ
FRANÇOIS PARDOEN • ☎ +33 (0) 6 78 74 43 48

★ CRÉDIT PHOTOS / ILLUSTRATIONS
STÉPHANE ASTIER • ✉ ASTIERSTEPHANE86@GMAIL.COM •
ISTOCK • @SERGIO FERRARI • WIKIMEDIA COMMONS / LIBERALER
HUMANIST
D'APRÈS UNE MAQUETTE ORIGINALE DE PHILIPPE CARTAULT •
✉ PHILIPPE@KARTOGRAFIK.NET

★ PRODUCTION
COM ON MARS • ✉ COMONMARS@GMAIL.COM

★ IMPRESSION
TECHNICOM
1 RUE DE L'UNION, VILLAGE DES VOILES 2,
59520 MARQUETTE LEZ LILLE.

ON A FAILLI OUBLIER

TÉMOIGNAGES

LES PODCASTS DE L'UNCCAS REVIENNENT SUR LE CONFINEMENT

A l'occasion du cycle CentQuatre façons de faire du social... et en digital, l'Unccas a recueilli le témoignage d'élus et de professionnels des CCAS/CIAS, à Monteaux (41), Nantes (44), Leers (59) Rillieux-la-Pape (69) et Les Ulis (91). Vous pouvez les retrouver en ligne, avec de nombreux autres podcasts, sur le compte Soundcloud de l'Unccas.

En savoir plus : <https://soundcloud.com/user-221289533>



ORGANISATION DU CCAS

Covid-19 : l'Unccas vous répond

Peut-on réunir ses instances délibérantes en visioconférence ? Quelles sont les situations pouvant donner lieu à une autorisation spéciale d'absence (ASA) préventive face à l'épidémie ? Durant toute la crise, l'Unccas s'efforce de vous éclairer à travers des « questions-réponses » publiées sur son site internet.

EN CHIFFRES

300 000 personnes sans domicile

La Fondation Abbé-Pierre estime à près de 300 000 le nombre de personnes sans domicile en France : 185 000 personnes en centres d'hébergement, 100 000 dans des lieux d'accueil pour demandeurs d'asile, 16 000 dans des bidonvilles. 27 000 personnes sont sans abri.



Être humain !

INCLUSION BANCAIRE

Surendettement : une situation en trompe l'œil



L'Unccas participait le 13 novembre dernier à la 15^{ème} réunion de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB) présidé par François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France. Celui-ci est également intervenu dans un « webinaire du social » organisé dans le cadre du cycle en ligne CentQuatre façons de faire du social... et en digital, proposé par l'Unccas. De nombreux sujets

ont été évoqués lors de ces deux rencontres : un état des lieux du surendettement, les problématiques du droit au compte, de la détection des clients fragiles et un point d'étape sur les premiers mois de la nouvelle cellule d'alerte inclusion qui n'a pour l'instant traité qu'une cinquantaine de situations.

Un peu plus de 88 000 dossiers de surendettement ont été déposés fin octobre 2020, soit 30% de moins par rapport à 2019 au cours de la même période. Selon la Banque de France, cette situation paradoxale pourrait s'expliquer notamment par le rôle d'« amortisseur » de la crise joué par l'Etat (à travers le chômage partiel, notamment) comme par les acteurs locaux. Tandis

que les membres de l'OIB représentant les associations étaient invités à s'exprimer sur le sujet, Hélène-Sophie Mesnage, déléguée générale adjointe de l'Unccas, a également souligné le fait que ces mêmes acteurs locaux, à commencer par les CCAS, avaient dans un premier temps été beaucoup sollicités pour des aides d'urgence.

La Banque de France prévoit une hausse probable des situations à risque en 2021, face auxquelles les CCAS/CIAS joueront un rôle de prévention fondamental, qu'ils bénéficient ou non du label Point Conseil Budget, accordé par l'Etat pour identifier les acteurs de l'accompagnement budgétaire.

MINIMA SOCIAUX

Ce qui change pour les aidants familiaux

En application d'un décret du 4 novembre, certains revenus auparavant pris en compte dans le calcul du RSA et de la prime d'activité ne le sont plus. C'est le cas de la prestation de compensation du handicap (PCH), du dédommagement par l'aidant familial dans le cadre de la PCH et de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA).

VIOLENCES DOMESTIQUES

Nouvelle campagne nationale

Dans le contexte du reconfinement, le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances lance une opération de sensibilisation massive sur les outils destinés à protéger les femmes et les enfants

victimes de violences domestiques. Cette



campagne rappelle les principaux dispositifs d'alerte existants et les numéros à joindre en cas d'urgence, que de nouveaux partenariats et un kit de communication complet viennent renforcer.

Voir le site : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>



© WIKIMEDIA COMMONS / LIBERALER HUMANIST

 CÔTES D'ARMOR

UNE OFFRE DE PROXIMITÉ POUR APPRIVOISER LES OUTILS NUMÉRIQUES



Afin d'aider les habitants confrontés à des difficultés liées à la numérisation des services publics, le CIAS de l'agglomération de Guingamp-Paimpol s'est appuyé sur une association locale pour proposer des permanences et une assistance gratuite par téléphone. Outre les démarches administratives, le dispositif a permis d'aider à l'installation d'applications préservant le lien social.

Voir la fiche d'expérience : <https://www.unccas.org/une-offre-de-proximite-pour-apprivoiser-les-outils-numeriques>

NUMÉRIQUE

Les mesures du plan de relance

A l'occasion du lancement de l'édition 2020 de Numérique en Commun[s] le 17 novembre, les ministres Cédric O et Jacqueline Gourault ont annoncé de nouvelles mesures en faveur de l'inclusion numérique, financées dans le cadre du Plan de relance. Entre le soutien des collectivités au recrutement de conseillers numériques et la mise à disposition d'outils pratiques pour aider à l'accompagnement des personnes, les CCAS sont directement concernés. Pour mémoire, et le confinement l'a souligné, 13 millions de



français sont en difficulté face au numérique.

Le plan repose sur 3 axes : le recrutement de 4 000 conseillers numériques dont 1 000 au premier trimestre 2021, la conception de kits pédagogiques diffusables dans des lieux publics (guichets France services, bibliothèques, mairies, etc.) et la professionnalisation des aidants, afin de sécuriser leurs pratiques, notamment lorsqu'ils sont conduits à accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne.

Lancé à destination des collectivités territoriales et de leurs

établissements, un appel à manifestation d'intérêt est organisé afin que celles qui le souhaitent puissent accueillir un ou plusieurs conseillers numériques. Une prise en charge est assurée par l'Etat, sous forme de subvention, à hauteur de 50 000 euros par poste (majorée selon les dispositions réglementaires). L'ANCT étudiera au fil de l'eau, tous les 15 du mois, les candidatures reçues et affectera le nombre de conseillers en fonction des conseillers déjà accueillis sur le même territoire.

PETITE ENFANCE

Prolongation des aides exceptionnelles de la CNAF

Jusqu'au 31 décembre, les crèches et EAJE confrontés à des fermetures administratives totales, partielles ou à des places inoccupées par des enfants identifiés comme « cas contacts » peuvent bénéficier d'un soutien financier de la part de la CNAF, en complément de l'aide forfaitaire accordée pour chaque place ouverte et occupée.

GRAND ÂGE

Une nouvelle étude sur les logements alternatifs

Dans une étude consacrée aux solutions alternatives au logement à domicile ou au logement institutionnel, le Cerema et le PUCA estiment que ces équipements doivent s'appuyer sur une architecture adaptée, mettre le lien social au cœur du projet, avoir des coûts supportables pour les locataires et s'appuyer sur une pluralité d'acteurs pour garantir le rôle central des habitants.

EHPAD

Un document pour faciliter les visites des proches

Il n'est pas toujours facile pour les gestionnaires d'Ehpad d'expliquer aux familles des résidents les gestes barrières et mesures de précaution qu'implique la crise sanitaire. Pour faciliter leur tâche, la Haute Autorité de Santé (HAS) a conçu un document de synthèse pour le grand public, présentant les conditions de ces visites

et favorisant le dialogue avec les professionnels. Y sont rappelées les mesures à respecter en amont (prendre rendez-vous et se renseigner sur les conditions spécifiques à l'établissement), ainsi que celles à suivre en arrivant dans l'établissement et tout au long de la visite.

En savoir plus : <https://www.unccas.org/ehpad-nouveau-document-pour-faciliter-les-visites>

PRÉCARITÉ ÉNERGETIQUE

Mesures exceptionnelles d'EDF

En avril dernier, EDF s'était engagée à accorder à ses clients particuliers des délais supplémentaires en cas d'impayés, se traduisant par un assouplissement des règles habituellement appliquées. Depuis mi-novembre, le fournisseur d'énergie a décidé de reconduire ces décisions.

LA CULTURE EN TEMPS DE CONFINEMENT, BIEN ESSENTIEL ?





La santé. D'abord et avant tout.
La crise sanitaire et le confinement nous obligent à reconsidérer ce qui est indispensable, important, nécessaire, utile à notre quotidien. Ainsi, toutes les activités officiellement reléguées au rang de « non essentielles » peuvent bien attendre. Fini les concerts, les théâtres, les expos. Ceux qui s'en sentent privés aujourd'hui sont invités à patienter, à parcourir les sites web des musées, à faire une croix sur le livre de leur groupe préféré, etc. Les initiatives ne manquent pas pour tenter de compenser cette restriction à grande échelle de notre liberté de mouvement, de nos velléités de sorties « culturelles » en tous genres dont les pratiques avaient déjà commencé à être réinterrogées par mille et une plateformes en ligne. Que recherche-t-on en s'asseyant dans une salle de cinéma que l'on ne retrouve pas sur un site de vidéos à la demande ? En temps de confinement, comment penser l'accès à la culture de ceux qui en sont traditionnellement les plus éloignés ?

Mon libraire à moi

La liste des commerces « essentiels », définie par les arrêtés du 15 mars, puis du 29 octobre 2020, va des lieux de réparation des véhicules aux commerces d'alimentation, en passant par les magasins d'équipement informatique, de bricolage mais aussi les pharmacies, les blanchisseries, les agences d'intérim.... Dans cette liste à la Prévert, point de librairies. La levée de boucliers ne s'est pas fait attendre. Et des alternatives ont été trouvées. Sans être la panacée et pour survivre, les librairies étaient selon le Syndicat de la librairie française 1 400 à avoir opté mi-novembre pour le fameux « click and collect ». Soit 1 000 de plus que depuis le premier confinement. De nombreux libraires témoignent aussi avoir gagné en clientèle, observant, si ce n'est une soif de lecture – d'évasion ? - du moins un regain d'intérêt pour un rapport privilégié des habitants avec leur librairie de quartier. Ces nouveaux lecteurs ne se limitent-ils pas à des CSP + ? Les libraires ne le précisent pas. Mais voilà tout de même une bonne nouvelle à l'heure où rien ne semble arrêter le développement hégémonique d'une célèbre plateforme de vente en ligne...

Je crée, tu crées, nous créons

Autre élément de satisfaction dont on peut se réjouir : le confinement semble être propice aux initiatives nous invitant à puiser dans nos propres ressources intellectuelles, artistiques, créatives. Autant d'ingrédients utiles, abordables économiquement, démocratiques et totalement superflus d'un point de vue utilitariste, afin de lutter contre la morosité ambiante. Pas besoin d'avoir fait l'école du Louvre pour ça. On se souvient ainsi du défi mondial lancé sur Twitter par le Getty Museum de Los Angeles en mars 2020. Le but : recréer une œuvre d'art, depuis chez soi, avec les moyens du bord. Résultats : des portraits, des reproductions pleines d'humour, souvent très réussies et plutôt originales. Etant entendu qu'il est plus facile de reproduire des autoportraits que les Noces de Cana ou le Radeau de la Méduse... Ainsi donc, plutôt que de contribuer à propager des *fake news*, les réseaux sociaux auront-ils montré quelques vertus en temps de confinement.

Donner à voir

Plus largement, les interdictions de regroupements et autres fermetures marquent aussi une étape supplémentaire dans les réflexions et autres démarches déjà engagées par les musées pour revoir les modalités d'accès et de promotion de leurs collections. Certains, tel que le centre Georges-Pompidou et ses nombreux contenus en ligne, étaient déjà très en avance. D'autres s'y sont mis en essayant d'attirer une nouvelle communauté de visiteurs, encouragés à redécouvrir leur patrimoine, notamment local, *via* des opérations séduction ponctuelles telle que la Nuit des musées organisée le 14 novembre dernier par le ministère de la Culture. Le Louvre Lens, qui se targue de rendre « l'art accessible à tous » dans le bassin minier, était de la partie. Il serait intéressant de connaître les profils de ses visiteurs d'un soir...

S'il n'enlève rien au marasme économique de tout un secteur, le confinement n'est donc pas exempt de bonnes nouvelles dans le champ culturel.

Pour autant, cette période n'est pas sans souligner aussi quelques paradoxes.

Accueil 2.0 ?

Certes, les outils digitaux conçus au départ comme des leviers complémentaires pour attirer le chaland dans les musées ou contribuer à la notoriété du lieu, sont aujourd'hui autant de bouées de sauvetage en mode confiné. Cela dit, rien n'indique que les privations accentuées par le confinement, ni même les progrès numériques à marche forcée de ces lieux culturels, soient le gage d'un regain exponentiel de fréquentation après le retour à la normale. L'enjeu, consacré dans la loi Musée de janvier 2002 au travers notamment de l'idée de médiation culturelle, reste bien d'accueillir du public le moment venu, non pas simplement de diffuser des contenus. Ces lieux sont bien des lieux d'animation, de partage, de lutte contre l'isolement qui font aujourd'hui cruellement défaut. Dans un autre genre, quiconque a déjà passé quelques heures dans une bibliothèque municipale sait à quel point tout ce qui s'y passe ne se résume évidemment

pas à la lecture. Des sans domicile fixe y passent leurs après-midis, des ado s'y retrouvent, etc. De même, le spectacle vivant n'a d'intérêt que parce qu'il est... vivant. Suivre un concert, seul depuis son canapé, n'a en réalité pas beaucoup de sens.

Inégalités

On peut également s'interroger sur les effets à long terme du coup d'arrêt porté aux démarches, souvent de longue haleine car touchant aux représentations de chacun, censées améliorer l'accès aux loisirs et à la culture (pas forcément académique) de ceux qui en sont généralement exclus ou qui s'en sentent déjà spontanément les plus éloignés. A titre d'exemple, ceux qui ont la chance de pouvoir télétravailler sont aussi ceux qui peuvent accéder à une offre culturelle en ligne quasi pléthorique, vue le plus souvent comme une véritable bouffée d'oxygène à portée de main. Ceux dont les métiers ne s'y prêtent pas, qui ne disposent pas des ressources matérielles pour accéder à ces contenus, qui s'auto-censurent faute d'être accompagnés, sont aussi ceux qui potentiellement risquent d'en rester durablement exclus. Là encore, les dommages collatéraux du confinement sont sans doute plus nombreux qu'on ne croit. La question se pose aussi de savoir dans quelle mesure les collectivités, étranglées par les leviers mis en œuvre pour pallier les effets économiques de la crise à leur niveau, disposeront demain des marges de manœuvre nécessaires et suffisantes pour mener à bien des projets culturels ambitieux sur leur territoire...

Un New deal à la française ?

Enfin, cette crise que nous traversons laissera vraisemblablement bon nombre d'artistes sur le carreau. On ne peut dès lors s'empêcher de penser au *Federal art project* de Franklin Roosevelt, une politique de relance menée entre 1935 et 1943, pendant la grande dépression, pour soutenir le secteur culturel. Près de 200 000 œuvres (peintures, affiches, fresques) ont été commandées à des artistes afin non seulement de procurer des emplois mais aussi témoigner de la crise, redonner espoir en vantant l'idée d'une culture accessible à tous. Moins que les résultats économiques, cette action a marqué le roman national américain. Si tout parallèle historique a ses limites, et nous, que retiendrons-nous de cette épreuve ?

« Favoriser l'acculturation à l'innovation »



PASSIONNÉE PAR L'INNOVATION PUBLIQUE ET ENGAGÉE DANS DIFFÉRENTS ORGANISMES DE FORMATION LOCAUX ET NATIONAUX, DONT LE CNFPT, SÉVERINE DE MONTREDON, DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES (DGS) DE LA VILLE ET DU CCAS DE CASTELNAU-LE-LEZ A MIS EN PLACE DES FORMATIONS INÉDITES D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS.

« *L'innovation publique est organisationnelle, managériale, pédagogique ; elle concerne également les modes de conception des politiques publiques, notamment pour favoriser la participation citoyenne, et les politiques publiques elles-mêmes. Toute démarche innovante doit s'appuyer sur ces cinq axes* », précise d'emblée la DGS de Castelnaud-Le-Lez.

Face aux deux défis majeurs d'acculturer un nombre croissant de collectivités territoriales à l'innovation et de la faire sortir du champ de l'expertise pour permettre à chaque élu et chaque agent de s'en emparer, Séverine de Montredon a proposé au cours de ces derniers mois différentes formes d'accompagnement afin, notamment, de favoriser des relations optimales entre élus et administration. « *A Castelnaud-le-Lez, le maire a été reconduit à la tête de la ville mais 66% des élus de son équipe ont été renouvelés* », souligne-t-elle. Une première action a consisté à proposer un « livret d'accueil des élus » qui contextualise l'environnement institutionnel dans lequel ils vont évoluer, rappelle leurs droits et obligations et propose différentes pistes pour collaborer efficacement avec les services de la ville, des autres collectivités locales, voire même de l'Etat.

Ensuite, un premier séminaire basé sur des techniques d'intelligence collective a été organisé début octobre pour familiariser les adjoints et les conseillers municipaux à cette nouvelle approche et traiter de manière ludique différents aspects de la fonction électorale.

Quatre ateliers rythmaient ce temps d'échanges : le premier était consacré au fondement de leur engagement politique à partir d'un jeu de photolangage ; le deuxième portait sur le phasage des actions du programme électoral ; le troisième abordait la dynamique d'équipe et incitait à identifier points d'ancrage et récifs grâce au jeu



NOUS ORGANISERONS CES RÉUNIONS DE FACILITATION À DISTANCE EN DÉCLINANT, SEMAINE APRÈS SEMAINE, LES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES : LA CULTURE, LE NUMÉRIQUE, LE SPORT, LA PETITE ENFANCE... L'OBJECTIF ÉTANT DE RÉFLÉCHIR À LA MISE EN ACTION ET AU PHASAGE DU PROGRAMME ÉLECTORAL DE MANIÈRE PARTICIPATIVE ET COLLÉGIALE.



du *Speed Boat* et le dernier proposait de répondre à des questions sur la répartition des missions entre élus et administration à partir d'un *serious game*. Un jeu de cartes permettait ainsi de préciser « qui fait quoi ? », de l'attribution d'une place en crèche au recrutement d'un agent, en passant par la programmation des conseils municipaux.

« *Ces ateliers étaient animés en format world café. Tous les élus ont donc suivi les quatre ateliers en petit groupe. Et ces temps ludiques s'accompagnaient d'apports plus théoriques, voire plus stratégiques, notre objectif étant de concilier réflexion et action* », complète Séverine de Montredon.

Deux séminaires spécifiques ont également été proposés aux élus de quartier afin là aussi de travailler sur le périmètre et le phasage des actions grâce au jeu : l'élaboration d'une *cover story*¹ a par exemple été le processus d'idéation retenu pour travailler sur les objectifs des Maisons de proximité.

« *Nous allons continuer à réunir des élus et des cadres autour de thématiques en format distanciel, poursuit Séverine de Montredon. Chaque jeudi soir, nous organiserons ces réunions de facilitation à distance en déclinant, semaine après semaine, les différentes politiques publiques : la culture, le numérique, le sport, la petite enfance... L'objectif étant de réfléchir à la mise en action et au phasage du programme électoral de manière participative et collégiale.* »

Cette nouvelle forme d'accompagnement a suscité l'enthousiasme des élus. « *Qu'ils soient familiarisés ou non à l'innovation, tous ont joué le jeu. Et ceux qui avaient déjà accompli plusieurs mandats m'ont confié avoir beaucoup appris* », conclut Séverine de Montredon.

¹ ARTICLE PRINCIPAL FAISANT LA COUVERTURE D'UN MAGAZINE.



PASS CULTURE, vers la généralisation

LE PASS CULTURE, WEB-APPLICATION PERMETTANT AUX JEUNES DE 18 ANS DE DISPOSER DE 500 EUROS PENDANT 24 MOIS POUR ACCÉDER AUX OFFRES CULTURELLES DE PROXIMITÉ ET NUMÉRIQUES, EST ACTUELLEMENT EXPÉRIMENTÉ DANS 14 DÉPARTEMENTS. ET POUR NATHALIE SULTAN, DIRECTRICE DES PARTENARIATS ET DES PUBLICS, LE BILAN EST POSITIF : « 110 000 JEUNES SONT INSCRITS SUR UNE AUDIENCE CIBLE DE 135 000 ET PRÈS DE 5 000 PARTENAIRES CULTURELS SONT PRÉSENTS SUR LA PLATEFORME PROFESSIONNELLE LEUR PERMETTANT DE PROMOUVOIR LEUR PROGRAMMATION DE MANIÈRE AUTONOME ET GRATUITE ».

Bien que très critiqué lors de l'examen des crédits culture du projet de loi de finances 2021, le Pass culture devrait être généralisé à l'ensemble du territoire l'an prochain. Pointé du doigt notamment pour le manque d'accompagnement des jeunes les plus éloignés de la culture, le dispositif a évolué au fil des mois. « Nous avons beaucoup travaillé sur la proposition d'offres qualifiées valorisant la médiation, poursuit Nathalie Sultan. La moitié des réservations se concentrent sur les livres et nous avons pu constater l'importance du rôle prescripteur des libraires. Nous allons aussi davantage mettre en valeur les manifestations culturelles assorties de rencontres et de débats avec des artistes ».

Seul le spectacle vivant éprouve encore quelques difficultés à séduire les plus jeunes. « Ils vont au théâtre dans le cadre scolaire mais ensuite ils privilégient les concerts, la danse contemporaine ou encore le cirque, et ce malgré de très beaux partenariats avec certaines institutions, comme le théâtre national de Strasbourg, le théâtre de la Colline ou encore le Palais de Chaillot à Paris », poursuit la Directrice des partenariats et des publics.

Parmi les évolutions du Pass Culture, figurent également un nouvel interfaçage avec AlloCiné ou encore le développement d'une application native plus performante techniquement.

Les collectivités territoriales, souvent opératrices des lieux culturels (médiathèques, conservatoires, lieux de spectacles, musées...) seront également mobilisées dans le cadre de la généralisation du dispositif. « Nombre d'entre elles sont déjà inscrites sur le Pass Culture dont la force repose sur la géolocalisation et donc sur l'offre culturelle de proximité, souligne Nathalie Sultan. Nous

souhaitons donc travailler de façon transversale avec les villes sur des offres plurielles, en lien avec les services jeunesse ou encore les Points relais jeunesse. »

En Bretagne, seul grand ensemble territorial d'expérimentation du dispositif, le déploiement a ainsi été facilité grâce au dynamisme des différents partenaires. « Et s'agissant par exemple des jeunes issus de familles en situation de précarité, nous venons de recruter deux volontaires en service civique, basés à la Direction régionale des affaires culturelles, qui iront sur le terrain - dans les centres sociaux, les missions locales, les lycées professionnels...- pour développer des actions concrètes de sensibilisation à la culture. »

En juillet 2019, le choix d'une nouvelle organisation - sous la forme d'une société par actions simplifiées (SAS) dont les actionnaires sont le ministère de la Culture et la Caisse des Dépôts et Consignations, a également suscité des interrogations. « Le gouvernement a imaginé que le Pass Culture pouvait développer un modèle économique sans être exclusivement financé avec de l'argent public, explique Nathalie Sultan. Nous avons une mission de service public mais nous travaillons sur la possibilité de faire appel des fonds privés ou de monétiser certains services. Un Pass Culture pour tous pourrait par exemple être mis en place et rechargeable par différents acteurs, un comité d'entreprise par exemple. »

Si la crise sanitaire a complexifié l'accès à la culture, les équipes ont toutefois constaté pendant le confinement un recours important, mais ponctuel, à l'offre numérique, les sorties ayant été à nouveau privilégiées lorsque les consignes gouvernementales l'ont permis.

¹ LE PASS CULTURE AYANT POUR OBJECTIF D'ENCOURAGER LA RENCONTRE ENTRE LES JEUNES ET LES ACTEURS CULTURELS, LA LIVRAISON DES BIENS CULTURELS N'EST PAS POSSIBLE.

ON ALLAIT AU BORD DE LA MER
AVEC MON PÈRE, MA SŒUR, MA MÈRE
ON REGARDAIT LES AUTRES GENS
COMME ILS DÉPENSAIENT LEUR ARGENT



MUSÉES ET INSTITUTIONS PATRIMONIALES QUAND LA GRATUITÉ BOOSTE LA FRÉQUENTATION

EN 2019, LA **FRÉQUENTATION GLOBALE DES SITES CULTURELS PUBLICS ET PRIVÉS** A PROGRESSÉ DE 1,1% POUR ATTEINDRE **48,99 MILLIONS DE VISITEURS SUR 64 LIEUX (+ 550 000 VISITEURS EN UN AN)**. AVEC **UN RÉEL SUCCÈS DES OPÉRATIONS DE GRATUITÉ.**

Le musée du Louvre à Paris a accueilli **9,6 millions de visiteurs en 2019, année marquée par l'offre de nouvelles activités gratuites**, comme la Nocturne du samedi qui a rassemblé plus de 160 000 personnes. Notons que près de 40% des visiteurs entrent gratuitement au Musée (moins de 18 ans, bénéficiaires des minimas sociaux, personnes handicapées et leur accompagnateur, etc.). L'anniversaire des 30 ans de la Pyramide s'est également accompagné d'événements gratuits - comme le spectacle « *Un break à Mozart 1.1* » (4 500 spectateurs), le festival Cinéma Paradiso Louvre (15 300 personnes) ou encore l'adventure game « *Mystères aux Tuileries* » (13 500 joueurs) - qui ont séduit des milliers de personnes.

Le Louvre-Lens publie aussi un excellent bilan : il a accueilli **533 171 visiteurs en 2019 (+10,4 points par rapport à 2018)** grâce notamment à « *une politique de médiation culturelle innovante et inventive, ayant pour objectif d'ouvrir le musée au plus grand nombre : activités à destination des jeunes parents et de leurs bébés, des enfants, adolescents, adultes et grands-parents.* » L'an dernier, 59 827 personnes ont participé à ces activités (+105% en un an). Le Musée développe par ailleurs des actions de lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme : en plus des 100 000 scolaires accueillis (+6% par rapport à 2018), **15 363 visiteurs ont bénéficié d'une activité ou d'une visite gratuites** dans les espaces d'exposition (+27% par rapport à 2018). Retenons enfin que le Louvre-Lens développe des actions « *hors-les-murs dans une volonté de s'adresser à tous les publics, en allant à leur rencontre* ». Parmi les temps forts de l'année : la délocalisation dans une galerie commerciale

à Noyelles-Godault durant les vacances de la Toussaint, des interventions de la brigade des « *Interrupteurs* » en entreprises, écoles ou lieux publics, ou encore l'accompagnement de détenus en centre pénitentiaire. **En 2019, 4 000 personnes ont participé aux activités hors-les-murs (+32% par rapport à 2018)**. Enfin, **59% de visiteurs ont bénéficié d'un accès gratuit aux expositions temporaires.**

La ville de Bordeaux annonce également **une fréquentation record de ses établissements culturels en 2019 - plus de 800 000 personnes ; +27% en un an** - et affiche l'objectif de créer un deuxième dimanche gratuit chaque mois.

Autre succès à **Angoulême où la Cité de la BD a dépassé les 200 000 visites en 2019 (+6% par rapport à 2018)**. Avec **+9% de fréquentation au musée (hors festival)**, reposant notamment sur une augmentation du nombre de visiteurs de moins de 18 ans (+116%, entrée gratuite).

Enfin, du côté des monuments nationaux, **le château de Talcy a doublé sa fréquentation en 2019 avec 28 570 visites (+115,31%) grâce à l'opération de gratuité « Une journée au château 2019 »** initiée par le département du Loir-et-Cher.

SOURCES : CLUB INNOVATION CULTURE JANVIER 2020 ; CMN ; MUSÉE DU LOUVRE ; LOUVRE LENS ; [HTTP://WWW.CLUB-INNOVATION-CULTURE.FR/FREQUENTATION-MUSEES-PATRIMOINE-FRANCE-2019/](http://www.club-innovation-culture.fr/frequentation-musees-patrimoine-france-2019/)



 INTERVIEW DU MOIS : PATRICE MEYER BISCH

« La vie culturelle se développe au croisement de tous nos savoirs »



ENTRETIEN AVEC PATRICE MEYER BISCH, PHILOSOPHE, DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG (SUISSE), HABILITÉ EN ÉTHIQUE POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG, PRÉSIDENT DE L'OBSERVATOIRE DE LA DIVERSITÉ ET DES DROITS CULTURELS ET DE LA CHAIRE UNESCO DES DROITS HUMAINS ET DE LA DÉMOCRATIE À FRIBOURG.

Quel regard portez-vous sur l'accès à la culture en Europe ?

Patrice Meyer Bisch : Les droits culturels ne se réduisent pas à l'accès, comme dans une approche consumériste, qu'elle soit libérale ou étatique : la culture n'est pas un objet de consommation, ni de distribution aux « non-publics ». Elle est vie transversale, partage de sens. Et elle ne se limite pas non plus aux Beaux-Arts, aux spectacles ou aux loisirs. L'article 27 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme définit « le droit de participer à la vie culturelle ». La participation se déploie en trois modes inséparables : accéder, pratiquer, contribuer, et si possible créer. Cette notion est beaucoup plus fondamentale car elle implique les libertés de chacun et concerne tous les domaines de la vie : du repas de famille à la manière d'occuper son logement, en passant par la vie au sein de quartiers, d'associations, voire d'entreprises. Elle nécessite un apprentissage qui va des Beaux-Arts aux sciences, en passant par les grandes visions du monde, les arts et coutumes du quotidien. L'activité culturelle est admiration et émancipation. Un droit culturel est un droit de savoir, et d'être reconnu comme capable de participer au grand échange de savoirs, dans tous les domaines. La dignité n'est pas qu'un principe général : son cœur, le principe de toutes libertés, peut être touché, c'est le droit si sensible d'être reconnu comme capable d'accéder à des connaissances, de les pratiquer et d'y contribuer, bref de partager. Chacun doit pouvoir s'entendre dire : « *ton histoire m'intéresse, raconte-la moi, car elle a quelque chose d'original* ». Y compris les personnes les plus défavorisées, exclues, discriminées, car elles sont des témoins des dysfonctionnements croisés qui échappent aux administrations trop cloisonnées, et

aussi de leurs capacités de résistance, voire de résilience. C'est le droit de participer aux savoirs qui fait une démocratie, pas seulement les élections et les libertés d'expression.

Est-ce une notion juridiquement mise en œuvre au niveau européen ?

PMB : La participation à la vie culturelle est garantie par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies. Si la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale n'en parlent pas explicitement, il est clair que la protection des libertés classiques (expression, opinion, pensée, religion et conviction, association, éducation) conditionne et permet l'exercice des libertés culturelles. De façon plus explicite, la Convention de Faro adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 2005, mais pas encore ratifiée par la France, défend la valeur du patrimoine culturel pour la société ; elle y définit le droit de participer aux patrimoines, en tant que droit culturel. Ce droit d'accéder, de pratiquer et de contribuer ne concerne pas que les patrimoines bâtis, mais aussi les traditions, et toutes les formes de savoirs qui se sont constituées au fil des ans comme des richesses essentielles.

Qu'en est-il dans les faits ?

PMB : Il est difficile de répondre car le sujet est trop vaste et nul ne peut l'embrasser : certaines réalisations sont magnifiques comme, par exemple, le travail sur l'estime de soi et de la valeur des lois mené dans les prisons par des compagnies de théâtre

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆
*LES DROITS CULTURELS
NE SE RÉDUISENT PAS
À L'ACCÈS, COMME
DANS UNE APPROCHE
CONSUMÉRISTE, QU'ELLE
SOIT LIBÉRALE OU
ÉTATISTE : LA CULTURE
N'EST PAS UN OBJET DE
CONSOMMATION, NI DE
DISTRIBUTION AUX
« NON-PUBLICS ». ELLE
EST VIE TRANSVERSALE,
PARTAGE DE SENS.*
◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆



PATRICE MEYER BISCH

PHILOSOPHE,
DOCTEUR DE
L'UNIVERSITÉ DE
FRIBOURG (SUISSE)

ou d'écriture. En Belgique notamment, j'ai aussi beaucoup admiré le travail mené avec la participation des habitants dans des quartiers devant être réhabilités, de même à Saint-Denis, la participation des habitants venus de toutes parts aux fouilles archéologiques pour y découvrir l'universalité des valeurs humaines que révèle la diversité culturelle à travers les époques et les territoires. Le droit d'accès à un logement est très réducteur s'il ne comprend pas le droit d'habiter un lieu d'une façon digne en intégrant la dimension culturelle qui ouvre chaque droit de l'Homme à un infini sensible et tellement concret.

Comment définiriez-vous le rôle des domaines artistiques ?

P M B : Chaque discipline culturelle apporte sa temporalité et sa territorialité. En termes de développement inclusif,

c'est essentiel. C'est évident de l'histoire, de chaque science qui concourt, par exemple à l'écologie ou à la santé, mais aussi de tous les arts de l'habitat. Le roman recompose histoires, personnages, paysages et milieux sociaux avec un réalisme souvent plus fort et créatif que le reportage car il met en lumière vive les forces contradictoires de la réalité. Aujourd'hui, par exemple, l'analyse du fondamentalisme islamiste, ou évangélique, ou..., requiert un travail historique, territorial et géopolitique précis pour casser les amalgames. Romans et essais, analyses historiques, sociologiques, religieuses et politiques concourent à une vie culturelle libérée des amalgames. Le théâtre, la photo et le cinéma et la peinture suivent et font un appel chaque fois différent et essentiel à l'intelligence des sens : la vie culturelle.

Quel peut être le rôle des communes en la matière ?

P M B : L'échelon communal est un échelon de proximité et de citoyenneté fondamental. L'aménagement du territoire a une importance centrale sachant que les campagnes comptent aussi une immense richesse culturelle même si elle ne repose pas sur les institutions classiques. Cessons donc de parler de déserts culturels ! La vitalité d'un territoire – qu'il s'agisse d'urbanisme, de formation ou d'emploi - est avant tout culturelle. Il en est de même pour la vie politique et la participation à la citoyenneté. Les valeurs de la République ne sont pas abstraites, elles ne sont pas non plus une exception française, ce sont avant tout des valeurs universelles qui doivent être cultivées avec la richesse culturelle à laquelle chaque habitant doit avoir le droit, mais aussi les libertés et les responsabilités correspondantes, de participer.

Réhabiliter le partir ensemble



EN JANVIER 2020, SABINE RUBIN, DÉPUTÉE DE SEINE-SAINT-DENIS (FRANCE INSOUMISE) ET SEIZE DE SES COLLÈGUES¹ ONT DÉPOSÉ UNE PROPOSITION DE LOI VISANT À PROMOUVOIR ET DÉMOCRATISER L'ACCÈS AUX COLONIES DE VACANCES. ENTRETIEN.

Pour quelles raisons avez-vous déposé cette proposition de loi ?

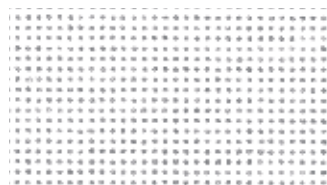
Sabine Rubin : D'une part, je m'intéresse beaucoup aux questions liées à l'éducation, formelle et informelle. D'autre part, en Seine-Saint-Denis, où je suis élue, de nombreux enfants ne partent pas en vacances pour des raisons financières. J'ai par ailleurs été interpellée par différents organismes, notamment la Jeunesse au plein Air (JPA), qui s'inquiétaient de la croissance des distorsions entre les colonies dites traditionnelles et celles qui pratiquent des prix de plus en plus élevés, ce qui ne fait qu'accroître les inégalités. Ce sont ces constats qui ont présidé au dépôt de cette proposition de loi. Rappelons également qu'en six ans, la fréquentation des colonies de vacances a reculé de 25%...

Vous indiquez dans l'exposé des motifs que, malgré leurs atouts en matière d'apprentissage de l'autonomie et de l'émancipation notamment, les colonies de vacances connaissent une désaffection croissante. Comment l'expliquer ?

SR : Les raisons sont nombreuses. Elles sont d'abord financières : la montée en gamme des accueils collectifs qui proposent des activités sportives ou culturelles onéreuses entraîne une hausse spectaculaire des prix qui dissuade les familles aux revenus modestes. Il importe ensuite de considérer les changements culturels : les colonies ont malheureusement une image « vieillotte » dans un contexte de montée des individualismes. Enfin, le rapport aux vacances en famille a également changé : les enfants en garde alternée fréquentent par exemple rarement les colonies de vacances.



LA MONTÉE EN
GAMME DES ACCUEILS
COLLECTIFS QUI
PROPOSENT DES
ACTIVITÉS SPORTIVES
OU CULTURELLES
ONÉREUSES ENTRAÎNE
UNE HAUSSE
SPECTACULAIRE DES
PRIX QUI DISSUADE LES
FAMILLES AUX REVENUS
MODESTES.



Pourquoi avoir privilégié la création d'un Fonds national de solidarité pour favoriser le départ en séjours collectifs des enfants ?

SR : La question qui se posait était la suivante : fallait-il sauver les structures d'accueil, notamment celles des mouvements de l'éducation populaire, ou permettre à davantage de familles d'y accéder ? La création de ce fonds, destiné à tous, répond aux deux préoccupations. Sa vocation est de compléter les aides existantes et de faciliter le départ en vacances des enfants, notamment issus des classes moyennes, qui ne bénéficient ni d'aides de la Caisse d'allocations familiales (CAF), ni d'aides de la commune. Nous avons ensuite souhaité orienter ces séjours vers des colonies labellisées avec le souci d'aider des organismes de l'éducation populaire mis à mal par la désaffection des familles. Ce Fonds pourrait être abondé par une taxe progressive sur les établissements hôteliers de luxe ou sur les parcs d'attraction par exemple. La proposition de loi évoque enfin la création d'un guichet unique qui rassemblerait l'ensemble des acteurs de l'Éducation au niveau départemental afin de promouvoir le dispositif. A l'issue des débats, ce choix du guichet unique mériterait d'être revu. D'autres pistes ont été évoquées dont celle qui me paraît intéressante d'un pilotage par les Directions départementales de la Cohésion sociale avec les acteurs concernés (Éducation nationale, CAF, collectivités, ...).

Comment éviter de créer des « vacances pour pauvres » ?

SR : Toutes les familles pourront accéder au Fonds national de solidarité mais c'est effectivement un vrai sujet que nous proposons également de traiter dans les critères de

¹ SABINE RUBIN, BASTIEN LACHAUD, JEAN LUC MÉLENCHON, CLÉMENTINE AUTAIN, UGO BERNALICIS, ÉRIC COQUEREL, ALEXIS CORBIÈRE, CAROLINE FIAT, MICHEL LARIVE, DANIELÉ OBONO, MATHILDE PANOT, LOÏC PRUD'HOMME, ADRIEN QUATENNENS, JEAN HUGUES RATENON, MURIEL RESSIGUIER, FRANÇOIS RUFFIN, BÉNÉDICTE TAURINE.



SABINE RUBIN

DÉPUTÉE DE
SEINE-SAINT-DENIS

labellisation. Ceux-ci pourraient intégrer la mixité sociale, les partenariats - d'où l'intérêt de travailler à l'échelon départemental ou interdépartemental -, ou encore la participation au développement et à la redynamisation des territoires

d'accueil. Je pense aux structures qui accueillent des classes vertes et qui portent dans la grande majorité des cas un projet au service du développement de l'écosystème local. Cette proposition de loi vise à redonner du souffle à une politique

publique des vacances reposant sur la volonté des collectivités territoriales et des structures labellisées, afin de réhabiliter le partir en vacances ensemble.

Vacances & Familles

L'ACCOMPAGNEMENT AUTREMENT...

Depuis plus de 50 ans, l'association Vacances & Familles favorise l'accès aux vacances pour tous et en particulier aux familles. Elle leur propose des solutions de vacances solidaires : non seulement l'hébergement et les animations sur place mais aussi et surtout un accompagnement avant, pendant et après leur séjour.

Elle s'appuie sur un réseau de bénévoles et de salariés engagés au cœur des territoires qui permet aux familles bénéficiaires de partir et de vivre leur séjour dans les meilleures conditions.

La diversité de l'offre de séjour permet de proposer à chaque famille la formule la plus proche de ses aspirations.

Les vacances : un besoin, pas un luxe !

Pour une famille, ne pas partir en vacances est souvent synonyme de solitude, de repli sur soi et de perte de confiance.

Les vacances permettent au contraire de s'évader et de resserrer les liens familiaux par des échanges, des rencontres et des activités collectives.

Les familles, un pilier pour l'avenir...

Parce que les familles, dans toute leur diversité, permettent l'apprentissage du vivre ensemble et favorisent l'enrichissement mutuel, humain et culturel de chacun de ses membres.

À Vacances & Familles il n'y a pas de gratuité ! Les familles participent au financement de leurs séjours. C'est un principe fondamental. Elle s'élève en moyenne à 25% du coût du séjour. Le restant est financé grâce aux aides sociales dont peuvent bénéficier les familles, notamment les aides aux vacances des Caisses d'Allocations Familiales, mais également les CCAS, que nous sollicitons au cas par cas. En plus du séjour il y a le financement du transport. Vacances & Familles octroie aux familles une aide financière sous forme de chèques vacances grâce à notre partenariat historique avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances).

Enfin, Vacances & Familles dispose d'un fonds d'aide au départ qui est alimenté grâce à nos partenariats privés. Ce fonds est actionné pour aussi aider les familles à pouvoir partir.

“

Vacances & Familles est donc en relation avec des profils de familles très divers ayant des rapports différents aux vacances. Il est important de réussir à construire en amont avec chacune d'elle un projet de vacances qui soit le plus en accord possible avec son mode de vie et ses contraintes.

Mebarek Karar,
Délégué Général

Vacances & Familles accueille des familles dans le respect des personnes et la prise en compte de leur réalité.

L'accueil décliné selon Vacances & Familles commence par l'écoute d'une envie, d'une idée de vacances qui devient progressivement un projet. Le chemin d'accompagnement proposé par Vacances & Familles participe à sa construction. Le projet se concrétise à court ou moyen terme.

La diversité des lieux, des types d'hébergement et des animations permet de proposer à chaque famille la formule la plus proche de ses aspirations.

Par de multiples activités, par l'organisation d'excursions, par la découverte du patrimoine local, Vacances & Familles permet aux vacanciers d'ouvrir leurs horizons, de faire l'apprentissage de la différence et de découvrir les us et

coutumes et savoir-faire des terroirs français.

Le fait de partir ensemble permet également de renforcer la parentalité en modifiant les regards croisés entre parents et enfants. L'effet constaté des vacances est l'enrichissement mutuel, humain et culturel, des bénévoles, des salariés et de l'ensemble des personnes accueillies. C'est ainsi que se construit la culture d'Education Populaire dans le réseau de Vacances & Familles.

Ce projet est en interaction avec la vie quotidienne. Il permet aux familles d'anticiper, d'épargner, de se projeter et de reprendre confiance en elles. Cette démarche d'Education Populaire peut permettre à certaines familles de devenir bénévoles et à leur tour de porter pleinement le projet de l'association.

Des bénévoles témoignent des liens amicaux qu'ils ont conservés avec des vacanciers accueillis. La relation d'échanges, de partage est l'un des moteurs du projet associatif.



VACANCES & FAMILLES PROPOSE UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF EN TROIS ÉTAPES : AVANT, PENDANT ET APRÈS LE SÉJOUR.

Se préparer



Construire un projet vacances en étant bien accompagné

À l'écoute des familles, les bénévoles et les salariés de l'association aident les familles à :

- ✓ **lever les freins au départ** : psychologique, financier et matériel.
- ✓ **définir leurs besoins** : destination, hébergement et animations.
- ✓ **construire leur projet** : budget, transport et déroulement.

En profiter



Être bien accueilli pour vivre des vacances autrement

À son arrivée, chaque famille est accueillie par des bénévoles. Pendant le séjour, **bénévoles et familles échangent et tissent des liens** au travers des rencontres, des animations, et des activités organisées par l'association : une autre façon de découvrir nos territoires !

Se relancer



Au retour, mieux vivre le quotidien

Réapprécier les petits bonheurs en famille : se retrouver autour d'un repas, se raconter sa journée le soir venu, rire, jouer avec ses enfants, et surtout avoir l'envie de repartir en vacances, et se sentir capable de le faire.

UN DISPOSITIF POUR LES SÉJOURS COLLECTIFS : « NOS VACANCES HEUREUSES » Un nouveau dispositif pour valoriser les bénéfices des séjours en groupes.

L'année 2020 sera une année très particulière. La crise sanitaire est venue nous bousculer dans notre façon de travailler et d'aborder nos projets de vacances. Beaucoup de familles, surtout en Ile de France, ont très mal vécu le confinement du printemps dernier et a créé en elles un besoin de changer d'air et d'évasion.

Aussi, pour répondre à cette forte demande, nous avons mis en œuvre un nouveau dispositif de vacances : « Nos vacances Heureuses ». Il s'agit d'un séjour collectif pour 10 familles hébergées dans des structures individuelles sur des campings. .

Le transport se fait en car et des animations communes sont proposées pendant le séjour : visites touristiques, parcs de loisirs... Les familles ont la liberté totale de gérer leur temps à leur convenance, tout en favorisant les moments de convivialité et de partage entre les participants et de mutualisation des moments de vie.

Les familles sont accompagnées par des bénévoles de Vacances & Familles dès le départ et pendant toute la

durée du séjour. Elles sont accueillies par d'autres bénévoles à l'arrivée sur le lieu de vacances. Ils séjournent tous dans le même lieu que celui des familles mais dans des hébergements individuels. Ils participent aux animations, permettant ainsi de favoriser la création de liens entre les personnes.

En 2020, se sont plus de 40 familles Franciliennes, soit 170 personnes dont 120 enfants qui ont bénéficié de Nos Vacances Heureuses en Vendée, dans le Finistère ou dans le Morbihan.

Notre objectif est de le développer sur l'ensemble du territoire et aussi aux personnes seules et isolées.

Malgré une année 2020 particulière, Vacances & Familles a permis à 4112 personnes, dont 2601 enfants, de bénéficier d'un séjour vacances.



LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DES TERRITOIRES !

L'ACCÈS AUX LOISIRS, À LA CULTURE, AUX VACANCES : UNE URGENCE SOCIALE ?

Les secteurs de la culture, des vacances et des loisirs ont été particulièrement impactés par la pandémie de la Covid-19. Le 9 novembre, dans une lettre ouverte au Président de la République, l'écrivain et réalisateur Didier van Cauwelaert écrit : « *Les étagères de livres sont-elles vraiment plus dangereuses pour le consommateur que les rayons fromage et cosmétique ? N'est-il pas « essentiel » de sauver notre culture, sa diversité, le lien social qu'elle assure, le rempart qu'elle constitue contre l'illettrisme et la pensée unique qui font le lit des fanatismes assassins ?* » Le dernier dossier de cette année si particulière est donc consacré à ces activités « essentielles », que des professionnels qualifient même d'« urgences sociales ».



A SALLAUMINES, LE THÉÂTRE POUR SORTIR DE L'ISOLEMENT



LE CCAS DE SALLAUMINES (PAS-DE-CALAIS, 9 715 HAB.) A INITIÉ, EN 2012, AVEC DES BÉNÉVOLES, LA CRÉATION DE LA TROUPE DE THÉÂTRE DÉBLOC, QUI A PERMIS AUX COMÉDIENS AMATEURS DE FOULER LA SCÈNE DU FESTIVAL OFF D'AVIGNON.

Se remémorant la première période de confinement, le directeur du CCAS de Sallaumines, Saâdi Lougrada, ne le cache pas : ce fut « *une claque* » pour les participants du Théâtre Débloc. Proposé, justement, pour lutter contre l'isolement des personnes touchées par la pauvreté et la grande pauvreté, particulièrement présentes dans ce territoire du cœur du bassin minier, l'animation théâtrale avait perdu sa raison d'être. « *Participer au Théâtre Débloc permet, entre autres effets, de se projeter pour des personnes qui vivent au jour le jour en raison de leurs conditions de vie. Plus de répétitions, c'est ne plus avoir de rendez-vous à venir et avec d'autres* », explique le directeur. La troupe a dû annuler des représentations, notamment devant le public du congrès de l'Unccas, qui était prévu à la mi-octobre 2020. Ces contraintes n'ont pas empêché les acteurs du Théâtre Débloc de réagir dès les premiers jours du confinement. « *Nous avons appelé chaque participant chaque jour et tous se sont appelés entre eux* », se félicite Saâdi Lougrada. Avant la deuxième période de confinement, les rencontres avaient pu reprendre, « *mais avec le masque, pour une activité qui engage l'expression corporelle, ce qui n'est pas pareil.* »

La troupe de théâtre amateur, « *partie de rien* », rappelle le directeur, a assuré ces dernières années de nombreuses représentations, jusqu'au festival off d'Avignon, en partenariat avec le CCAS local. La troupe rassemble en moyenne une quinzaine de personnes avec des entrées et des sorties régulières. « *Les travailleurs sociaux du CCAS vont repérer une personne qui semble isolée mais potentiellement ouverte à la rencontre. Le professionnel va lui parler dans un premier temps d'un espace d'échanges car évoquer le théâtre de but en blanc peut effrayer. D'ailleurs, oser entrer dans la troupe se fera grâce à la mise en confiance entre participants* », raconte Saâdi Lougrada. Les répétitions se déroulant à proximité du CCAS, les comédiens peuvent interpellier facilement un travailleur social au besoin. Et certains d'entre eux ont pu aller au-delà de la sortie de l'isolement et de l'épanouissement personnel en reprenant par exemple un emploi à temps partiel.

L'UD 44 ANIME L'ACCÈS À LA CULTURE POUR LES CCAS DU DÉPARTEMENT



EN S'APPUYANT SUR UNE CONVENTION - « CULTURE ET SOLIDARITÉ » -,
L'UDCCAS DE LOIRE-ATLANTIQUE PERMET À DES PERSONNES TRÈS ÉLOIGNÉES
DE LA CULTURE D'AVOIR ACCÈS À DES SCÈNES NATIONALES.

Convaincue que l'accès la culture est « *un enjeu fort qu'il faut réaffirmer* », Abbassia Hakem, présidente de l'Udccas 44 et vice-présidente du CCAS de Nantes, défend le bilan de la convention « Culture et Solidarité » mis en place par l'Union départementale en 2005. « *Actuellement, une trentaine de CCAS sont signataires de la convention, la moitié est très active et nous proposons par ce biais environ 500 places de spectacles par an* », précise-t-elle. Les bénéficiaires peuvent ainsi assister à des représentations de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL), du Grand T (maison de la culture de la Loire-Atlantique dédiée au théâtre) et de différents acteurs culturels. « *Nous ne nous contentons pas d'offrir des places car nous croyons très fort à l'importance de la médiation culturelle* » poursuit Abbassia Hakem, « *les personnes très éloignées de la culture ont besoin d'être entourées dans cette démarche, car elles peuvent notamment s'imaginer qu'elles n'ont pas leur place parmi le public des scènes prestigieuses .* » L'UD a ainsi mis en place un dispositif « 1 place/1 accompagnant » qui permet au bénéficiaire d'être accompagné individuellement et s'appuie sur un travail de sensibilisation réalisé par les professionnels des CCAS qui mettent en valeur cette offre culturelle. Toujours avec l'objectif de faire le pont entre le public précaire et la culture, l'UD organise des journées spéciales qui permettent de visiter les coulisses des sites, de rencontrer et d'échanger avec les professionnels du spectacle.

Nouveaux objectifs

Si la crise liée la Covid-19 a mis un brusque coup d'arrêt à l'activité culturelle, l'UD entend, dès que possible, reprendre le dialogue avec les élus locaux pour ajouter de nouveaux signataires à la convention et ainsi renforcer le maillage de son animation territoriale. Elle souhaite également se rapprocher des cinémas associatifs qui pourraient, à leur tour, ouvrir leurs salles. « *Nous envisageons d'aller au-delà du territoire de notre département et de nouer des partenariats avec des villes de départements proches qui disposent de lieux culturels* », conclut Abbassia Hakem.



*NOUS NE NOUS
CONTENTONS PAS
D'OFFRIR DES
PLACES CAR NOUS
CROYONS TRÈS FORT
À L'IMPORTANCE
DE LA MÉDIATION
CULTURELLE,*

*LES
PERSONNES TRÈS
ÉLOIGNÉES DE
LA CULTURE ONT
BESOIN D'ÊTRE
ENTOURÉES DANS
CETTE DÉMARCHE.*





PAROLES D'EXPERT

Le projet vacances est un véritable outil d'inclusion sociale

Le contexte sanitaire dévoile à peine la crise sociale qu'il a engendrée que déjà les premiers chiffres sont alarmants : un million de personnes supplémentaires en situation de pauvreté, les cas de loyers et de factures impayés qui se multiplient et le recours à l'aide alimentaire qui augmente de 25%. Dans cet accompagnement quotidien des plus fragiles, les CCAS sont en première ligne.

Est-il pour autant incongru, dans ce contexte, de parler de vacances ? Je ne le pense pas, bien au contraire. Avec la deuxième période de confinement, le besoin de temps de respiration se fera de plus en plus prégnant, d'autant qu'aux contraintes propres à la période, peuvent s'ajouter des freins, économiques bien sûr mais aussi, ne les sous-estimons pas, psychologiques et culturels : s'autoriser des vacances quand on est en recherche d'emploi, sortir de son environnement, avec qui partir ; ils demandent un accompagnement particulier.

Cet accompagnement, Vacances Ouvertes le propose depuis longtemps aux professionnel·les des CCAS qui l'intègrent comme un outil supplémentaire d'action sociale. Construire un projet vacances, tel que nous le concevons chez Vacances Ouvertes, permet d'agir sur des pratiques du quotidien - organisation, construction d'un budget, mobilité... - comme sur des ressorts très intimes - confiance en soi, diminution du sentiment d'échec, autonomie... Il permet aussi d'interroger la parentalité, les liens interpersonnels, de considérer le répit comme un temps de réparation, tout en mobilisant le bonheur inhérent aux vacances. Le projet vacances est un véritable outil d'inclusion sociale.



PATRICK KANNER

PRÉSIDENT DE
VACANCES OUVERTES,
SÉNATEUR DU NORD

CONCILIER INCLUSION ET FORMATION



L'ENTREPRENEUR SOCIAL PATRICK GAGNAIRE LANCERA À L'ÉTÉ 2021 LES PREMIERS SÉJOURS VACANCES BASÉS SUR LES SOFT SKILLS.

En juillet 2019, une étude de l'Ifop sur les vacances et les travailleurs pauvres¹ mettait en évidence qu'un nombre toujours croissant de travailleurs ne disposaient pas de ressources financières suffisantes pour partir en vacances. Une situation vécue comme un déclassement avec, parmi les risques identifiés, ceux du repli sur soi et de la radicalisation politique. C'est la lecture de cette enquête, conjuguée à celle de l'OCDE² selon laquelle il faut six générations pour passer d'un revenu très modeste à un revenu médian, qui a conduit Patrick Gagnaire, Vice-Président du groupe d'inclusion sociale la Varappe, à saisir du sujet Olivier Noblecourt, alors délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

« Une étude sur la construction d'une offre touristique de qualité pour les travailleurs pauvres et leurs familles a été commandée par l'Etat au cabinet Accenture, explique Patrick Gagnaire. A la lecture des préconisations, j'ai imaginé un projet permettant à des familles modestes de partir en vacances tout en bénéficiant d'un programme basé sur les Soft Skills,

autrement dit les compétences douces comportementales, car souvent une entreprise embauche une personne pour son savoir-faire et la licencie pour son manque de savoir-être. Et il pleut toujours sur les mouillés ! Près de 20 millions de salariés en CDI bénéficient d'un panel de formations et d'offres de vacances de leur comité d'entreprise. Ce qui n'est pas le cas des travailleurs pauvres qui travaillent souvent dans de petites entreprises sans CE et sans offre de formation. »

« Pas de ghettos de pauvres ! »

Le nouveau concept de vacances a reçu le soutien du ministère du Travail, du secrétariat d'État en charge de l'Enfance et des Familles et de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Le programme sera donc proposé dès l'été 2021 à 3 000 personnes en partenariat avec des acteurs du tourisme dont VVF, Vacancesselect et Vacances & Familles. Pour éviter de transformer ces séjours en ghettos de pauvres, le programme Soft Skills sera proposé à l'ensemble des vacanciers. « Souvenons-nous de l'ambiance des séjours de l'UCPA qui

fédéraient l'étudiant désargenté et l'héritier d'une famille aisée. J'ai envie de recréer ces rencontres « improbables » », poursuit Patrick Gagnaire.

Financés par l'Etat, les séjours 2021 seront ensuite évalués avant d'envisager leur déploiement à plus grande échelle. « Le modèle économique de développement passera obligatoirement par un soutien de l'Etat et des collectivités locales car les dispositifs mis en place par la puissance publique ne bénéficient jamais aux travailleurs pauvres : ils n'ont ni reste à vivre, ni CE, ni plan de formation. Rien. »

Patrick Gagnaire travaille également sur d'autres pistes avec Nicolas Dayot, Président de la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA). « Il existe en France plusieurs milliers de camping municipaux en quasi-désuétude qui mériteraient d'être redynamisés afin de proposer des séjours accessibles aux familles modestes et aux jeunes. Nous devons y travailler pour ne pas donner naissance à une nouvelle génération de gilets jaunes », conclut-il.

¹ LES FRANÇAIS ET LES VACANCES, JÉRÔME FOURQUET, DAVID NGUYEN, SIMON THIROT, SONDAGE IFOP POUR L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME ET LA FONDATION JEAN-JAURÈS, JUILLET 2019. PARMIS LES CONCLUSIONS : CES DERNIÈRES ANNÉES, 4 FRANÇAIS SUR 10 ONT SOUVENT RENONCÉ À PARTIR EN VACANCES D'ÉTÉ POUR DES RAISONS FINANCIÈRES (75% DANS LA CLASSE MOYENNE INFÉRIEURE, 82% DANS LA CATÉGORIE MODESTE, 84% DANS LA CATÉGORIE PAUVRE).

² A BROKEN SOCIAL ELEVATOR ? HOW TO PROMOTE SOCIAL MOBILITY, OCDE, JUIN 2018.

NOUVELLE-CALÉDONIE : HANDICAPABLE RASSEMBLE PUBLIC VALIDE ET NON-VALIDE

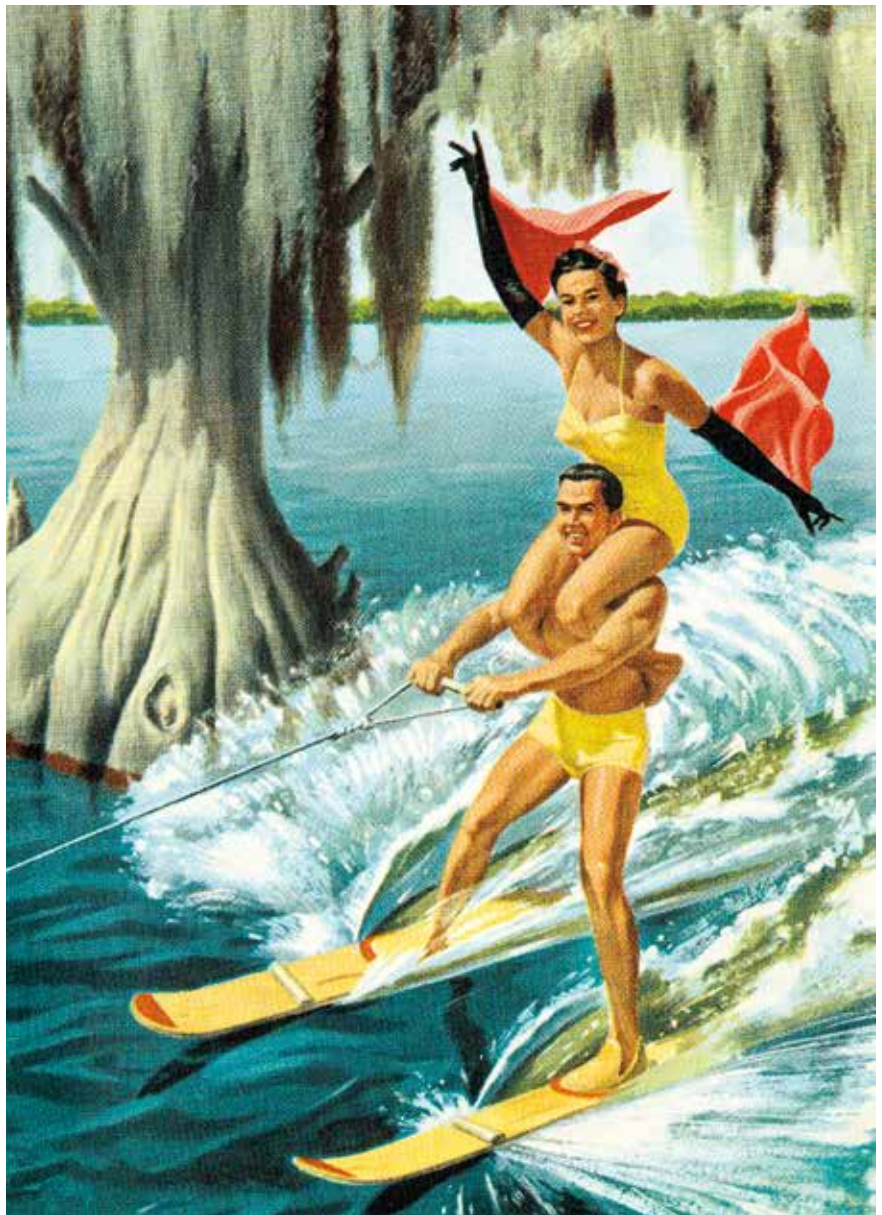


LE CCAS DE LA COMMUNE DU MONT-DORE (NOUVELLE-CALÉDONIE, 27 700 HAB.)
MISE SUR LA SENSIBILISATION DE LA JEUNESSE POUR DONNER PLUS DE VISIBILITÉ AUX
TALENTS CULTURELS ET SPORTIFS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.

Entre la première manifestation en 2009, et la dernière, en 2019 (celle de 2020 ayant été ajournée en raison de la crise sanitaire), le dispositif Handicapable, mis en place par le CCAS de la commune du Mont-Dore, limitrophe de Nouméa, a énormément évolué pour atteindre le stade de l'autonomie. « *Aujourd'hui, ce sont les établissements scolaires, notre public-cible, et également des associations qui nous proposent d'organiser des actions et nous nous contentons de coordonner ces acteurs* », explique Dominique Bégaud, la directrice du CCAS. Handicapable, manifestation qui s'étale sur plusieurs jours, traditionnellement au mois de mai, a pour objectif de mêler personnes en situation de handicap et jeunes valides autour de manifestations culturelles et sportives (par exemple, une course en tandem).

Au total, l'événement regroupe environ 800 scolaires et 300 personnes venues par le biais des associations, l'objectif étant tout autant de mettre en valeur les capacités des personnes non-valides que de sensibiliser les jeunes valides aux réalités des différents handicaps (avec par exemple l'initiation au braille). En 2019, la sensibilisation a été centrée sur la thématique de la santé mentale « *afin de faire le lien avec la consommation de cannabis, importante en Nouvelle-Calédonie* », précise la directrice.

Le succès d'Handicapable fait que désormais, le CCAS travaille conjointement avec le service culture et aménagement de la ville pour que chaque projet engagé bénéficie à tous les habitants. Les acteurs doivent néanmoins faire avec des conditions locales moins favorables qu'en métropole, notamment les distances importantes entre les pôles d'activité.



FAVORISER L'ACCÈS AUX VACANCES DE CELLES ET CEUX QUI EN SONT ÉLOIGNÉ·ES

Si les vacances se démocratisent chaque année, 60% de la population ayant un revenu inférieur à 1200€ ne part pas et ne participe pas à ce temps qui favorise le sentiment d'être comme tout le monde. Les personnes les plus fragiles demeurent exclues des vacances : chômeurs, travailleurs précaires, familles monoparentales, personnes handicapées, seniors et les jeunes. Les conséquences sociales et psychologiques de la crise sanitaire vont de surcroît augmenter les freins au départ à un moment où le besoin de répit, d'évasion et de bonheur intrinsèquement lié aux vacances, se fera le plus sentir.

Une fois ces constats partagés, comment se saisir des effets que produit le temps des vacances, alors que les questions d'aide alimentaire, de logement, de règlement des factures deviennent si prégnantes ? Vacances Ouvertes propose aux professionnel·les de les accompagner tant sur la sensibilisation à la question vacancière que de manière opérationnelle pour soutenir les publics.

L'accompagnement de Vacances Ouvertes

Vacances Ouvertes (VO) est une association nationale, Reconnue d'utilité publique, qui accompagne depuis 30 ans les professionnel·les de l'action sociale dans la construction de projets vacances avec les populations qui en sont exclues. Cet accompagnement se traduit en termes financiers – sous forme chèques-vacances, dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV – mais avant tout par la qualité et la minutie de l'accompagnement tout au long du projet : temps d'instruction des dossiers, organisation de temps de rencontre, mise à disposition d'outils...

Un outil d'inclusion sociale

La qualité de cet accompagnement est un élément essentiel car si le projet vacances favorise de manière évidente le départ, il est également un formidable outil d'inclusion sociale qui vient nourrir les pratiques des professionnel·les. En effet, plusieurs études le démontrent, le projet vacances permet d'agir sur des ressorts très intimes comme la confiance en soi, la diminution du sentiment d'échec, l'autonomie. Il permet en outre l'acquisition de compétences transférables dans le quotidien, telles que l'organisation, la construction d'un budget, la mobilité, le vivre-ensemble.

Formation, études et innovation sociale

VO, agréé organisme de formation, enrichit régulièrement son accompagnement de formations qui se construisent à partir des retours et des attentes du terrain. En outre, le pôle étude intégré à l'association lui permet d'évaluer les politiques vacancières mises en œuvre, de mesurer les impacts des projets vacances sur les publics, mais aussi d'explorer des champs nouveaux ou contemporains comme l'égalité femmes-hommes, le répit parental ou la transformation des compétences mobilisées dans un projet vacances pour l'insertion professionnelle.



LES CHIFFRES CLÉS DE VACANCES OUVERTES

500 000 personnes parties depuis la création de l'association ; **15 à 20 000 personnes** qui partent chaque année grâce au soutien de l'ANCV, des collectivités territoriales, des Caf, mais aussi à l'implication financière des vacancier·es.

Près de **500 structures** adhérentes, dont des CCAS

Chaque année, Vacances Ouvertes **forme 500 professionnel·les et bénévoles**, réalise de nombreuses études et construit de nouveaux outils à destination des professionnel·les.

VO
**VACANCES
OUVERTES**

WWW.VACANCES-OUVERTES.ASSO.FR

PIERREFITTE-SUR-SEINE DÉFEND LE DROIT AUX VACANCES DES SENIORS



LE CCAS DE CETTE COMMUNE DE SEINE-SAINT-DENIS (30 300 HAB.) ORGANISE CHAQUE ANNÉE UN SÉJOUR POUR UNE CINQUANTAINE DE PERSONNES, EN ESSAYANT DE MIXER DIFFÉRENTS PROFILS.

Depuis une dizaine d'années, le CCAS de Pierrefitte-sur-Seine propose (hors période de crise sanitaire) aux plus de 60 ans et/ou personnes à mobilité réduite de la commune de participer à un séjour de vacances, un projet rendu réalisable grâce à un partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), qui apporte une aide financière et logistique. Pour « favoriser la rencontre et l'émulation », explique Michel Fourcade, maire de Pierrefitte-sur-Seine, le public mixe des personnes non-imposables et des personnes imposables pour qui le séjour reste accessible. L'initiative permet notamment de rassembler des administrés inscrits au service « animation retraités » et ceux fréquentant le service « animation solidaire ». Le CCAS assure l'accompagnement sur le lieu de séjour, ensuite, les vacanciers sont encadrés par les animateurs de la structure d'accueil.

« Nous tenons à défendre ce droit au repos, en particulier pour des personnes qui ont connu une vie de labeur mais qui pour certaines ne sont jamais parties en vacances ou qui à la retraite, n'en ont pas les moyens », explique le maire de Pierrefitte, commune qui compte, toutes classes d'âge confondues, une part importante d'habitants aux revenus modestes, voire très modestes. La réussite de ces séjours aide à maintenir la dynamique des autres animations et sorties à la journée organisées tout au long de l'année par le CCAS et décidées à l'occasion des Forums des retraités.

« LES VACANCES RESTENT ESSENTIELLES, PARTICULIÈREMENT DANS LA CRISE QUE NOUS VIVONS »

🔑 PAROLES D'EXPERT : ENTRETIEN AVEC ALAIN SCHMITT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ANCV

Quel est le soutien apporté par l'ANCV pendant la crise sanitaire ?

Alain Schmitt: L'ANCV poursuit résolument sa mission de service public, aux côtés de ses partenaires : favoriser le départ en vacances du plus grand nombre. Elle a revalorisé les taux de ses aides à la personne pour les rendre plus incitatives. Elle a innové pour répondre à des besoins apparus avec le confinement : vacances des femmes victimes de violences, des seniors dépendants... Elle a noué pour le compte de l'Etat un partenariat inédit avec les Régions, le Chèque-Vacances Été 2020, destiné à aider le départ en vacances des familles modestes qui ont été en première et en seconde ligne lors du confinement. Ses équipes restent mobilisées dans la crise. C'est pour moi une source de fierté.

Quelle est la place des vacances dans l'action des CCAS pour limiter les effets de la crise sur les plus fragiles ?

A S : Les vacances restent essentielles, particulièrement dans la crise que nous vivons.

Elles sont un facteur de bien-être et de cohésion sociale : un moment de répit, d'évasion et de ressourcement ; une opportunité de découverte, d'acquisition de savoir-être et de compétences pour ceux qui ne partent jamais ; un facteur de lien social, d'intégration, voire de construction de la citoyenneté pour les plus fragiles. Dans ce domaine, l'accompagnement par les CCAS a plus que jamais son sens.

Votre action sociale innovera-t-elle en 2021 ?

A S : L'ANCV poursuivra les expérimentations initiées en direction de deux publics. D'une part, les personnes dépendantes et leurs aidants : le confinement les fragilise ; les vacances les aident à garder le moral en leur apportant un répit, en modifiant leurs habitudes, en les amenant à vivre différemment les relations sociales. D'autre part, les femmes victimes de violence : les vacances sont des périodes de pause, de confort ; inscrire de tels moments dans des parcours de vie difficiles contribue à une reconstruction psychologique et sociale.



ALAIN SCHMITT
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ANCV

la Q/R



Accès à la culture, aux loisirs, aux vacances : intervenir par le biais des politique d'aides sociales facultatives

Enquêtes Unccas¹ : 35% des CCAS/CIAS proposent des aides en matière d'accès à la culture, de loisirs, de vacances.

Une grande liberté d'actions des CCAS/CIAS en matière d'aides sociales facultatives

Les aides sociales facultatives mises en œuvre par les CCAS/CIAS sont régies par le principe de libre administration des collectivités territoriales : il appartient donc à chaque CCAS/CIAS de créer librement les différents types d'aides qu'il souhaite mettre en place.

Dans le cadre de ces aides sociales facultatives, les CCAS/CIAS peuvent tout à fait intervenir en matière d'accès à la culture, aux loisirs ou encore aux vacances.

Ces actions en faveur de la culture ou du sport peuvent se traduire par des sorties dans un musée ou un jardin payant avec location d'un bus, ou encore par l'octroi de chèque culture ou chèque sports. L'éventail de l'action culturelle et de loisirs est large et devrait dépendre à la fois des besoins exprimés par la population et des ressources de la commune.

Comme pour toute aide sociale facultative, les critères et conditions d'attribution doivent être définis notamment au regard des besoins sociaux des territoires.

La nécessité de fixer les conditions d'attribution

Pour mettre en place une aide sociale facultative, le conseil d'administration devra en fixer par délibération les conditions d'octroi, qui pourront être déclinées dans un règlement.

Les règlements d'attribution des aides facultatives ne sont pas obligatoires, mais permettent de regrouper au sein d'un seul et

même document l'ensemble des informations sur la politique d'aides facultatives du CCAS. En général, un règlement d'aides facultatives précise :

- ★ les principes ayant guidé l'élaboration de la politique d'aides facultatives du CCAS ;
- ★ les caractéristiques de l'aide sociale facultative ;
- ★ les droits et garanties reconnus aux usagers du service public : secret professionnel, droits à communication et information, recours possibles... ;
- ★ les conditions d'éligibilité ;
- ★ le circuit d'attribution des aides ;
- ★ les prestations (objet, public, conditions d'attribution, modalités d'instruction, modalités d'attribution).

Respectant plusieurs grands principes

- ★ **le principe de spécialité territoriale**, le CCAS ne peut intervenir qu'au profit des habitants de la commune ;
- ★ **le principe de spécialité matérielle**, le CCAS ne peut intervenir que sur la base d'activités à caractère social² ;
- ★ **le principe d'égalité devant le service public** impliquant que toute personne dans une situation objectivement identique a droit aux mêmes secours que tout autre bénéficiaire placé dans la même situation³. En ce sens, la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion recommande aux collectivités locales et à leurs établissements (dont les CCAS) de **veiller à ce que l'attribution des aides extra-légales soit ouverte à l'ensemble des bénéficiaires disposant des mêmes ressources rapportées à la composition de leur foyer**. Il s'agit donc d'attribuer les aides sous des critères de ressources et non plus de statut, de bénéficiaires d'un minimum social par exemple.

Tout critère doit donc être apprécié au regard de ces trois principes fondamentaux.

¹ ENQUÊTE : « VIVRE » : PREMIER ACCUEIL ET AIDES FACULTATIVES AU SEIN DES CCAS/CIAS, UNCCAS, JUIN 2019.

² CE PRINCIPE A ÉTÉ RAPPELÉ DANS UN ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU 29 JUILLET 1993, CCAS D'EVRY : L'AIDE SOCIALE FACULTATIVE DOIT « RÉPONDRE EXCLUSIVEMENT À UNE PRÉOCCUPATION D'ORDRE SOCIAL ».

³ CONSEIL D'ÉTAT, 10 MAI 1974, DENOYEZ ET CHORQUES.

FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DU GAZ NATUREL LES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

**LE 30 JUIN
2023**

**LES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DU GAZ NATUREL
PRENDRONT FIN POUR LES PARTICULIERS.**

**Comment savoir si mon contrat de gaz naturel
est au tarif réglementé ?
Je consulte ma dernière facture de gaz naturel.**

**J'ai un contrat de gaz au tarif réglementé.
Que dois-je faire ?**

**Je dois changer mon contrat pour souscrire à une offre,
avec le fournisseur de mon choix, avant le 30 juin 2023.**

Comment changer mon contrat ?

→ **Je consulte les offres grâce au
comparateur indépendant et gratuit :
comparateur.energie-info.fr**

→ **Je souscris à l'offre
de mon choix.**

**Je n'ai pas d'autre démarche
à effectuer !**

Pour en savoir plus :
ecologique-solidaire.gouv.fr/tarifs-gaz

LE SAVIEZ-VOUS ?

Quitter les tarifs
réglementés pour souscrire
à une offre de marché peut
se faire à tout moment,
sans frais, sans coupure,
ni changement de compteur.



Une marque
du groupe ENGIE |

www.gaz-tarif-reglemente.fr